

CR Conseil Municipal du 12/05/2021

Elus présents : Christian MANIFACIER (Maire), Michel RISSE (1^{er} adjoint), Elisabeth SAUQUE (2^{ème} adjointe), Jean-Luc OZIOL (3^{ème} adjoint), Maud CLAVEL, Christine PENA, Lucas MESTRE, André HOURS, Evelyne AGNIEL, Olivier CHAMBOREDON

Absents représentés : Vincent CHOLET (*pouvoir à Maud CLAVEL*)

Secrétaire de séance : Lucas MESTRE

Début de séance : 18h30

Présentation au Conseil Municipal du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par Lionel ROBERT, Vice-Président en charge de l'aménagement à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

CR Conseil Municipal du 11/04/2021

Aucune remarque n'est faite quant au précédent compte-rendu.

Le Conseil Municipal approuve celui-ci à l'unanimité.

Délibération DEL 018_2021 : Démarche de Fond de Concours envers la Communauté de Communes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite à un projet d'aire de jeux et de loisirs intergénérationnelle sous le Point Multi-Services de la commune, il convient de rechercher des financements extérieurs afin de préserver les finances de la commune.

La Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, par son action de Fond de Concours, propose des aides financières aux aménagements communaux.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande pour un montant de **12 000 €uros** auprès de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil municipal décide :

d'AUTORISER Monsieur le Maire à réaliser les démarches pour une demande de Fond de Concours pour l'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs intergénérationnelle à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes.

Pour : 11

Contre :

Abstention :

Délibération DEL 019_2021 : Vote de Subventions

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'engager des dépenses d'aides sociales.

Il propose d'accorder une subvention aux associations citées ci-dessous pour l'année 2021 :

| | |
|---|---|
| Association Vivre Chez Soi, Les Vans : 100 € | Foyer de l'hôpital Léopold Ollier, Chambonas : 100 € |
| ADMR Ardèche Cévenole, Lablachère : 100 € | FSE Collège Léonce Vieljeux, Les Vans : 100 € |

Le conseil municipal, après avoir délibéré, DECIDE d'engager la dépense de 400 € au profit des associations susnommées.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 020_2021 : Aide exceptionnelle

Monsieur le maire expose que durant l'incendie qui a eu lieu sur le territoire communal à Abeau dans la nuit du 28 février 2021, la famille d'Emmanuel FERRIER, principaux touchés par cet incendie, ont vu l'intégralité de leur habitation brûler.

Dans le but de les aider à se reconstruire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire un don exceptionnel à la famille FERRIER d'un montant de **500 €uros**.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'engager la dépense de 500 €uros pour une aide exceptionnelle à la famille d'Emmanuel FERRIER.*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 021_2021 : Délégation au CDG07 pour mise en concurrence d'un contrat d'assurance du personnel

Monsieur le maire expose au conseil municipal, que lors de la précédente mandature en 2018, celle-ci avait souscrit via le Centre De Gestion de l'Ardèche, à un contrat d'assurance de groupe « risques statutaires » SOFAXIS/CNP ASSURANCE garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, invalidité, incapacité et accidents imputables ou non au service.

Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2021. Le CDG 07 propose qu'il soit remis en concurrence afin que les collectivités puissent accéder à des tarifs intéressants.

De ce fait, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de déléguer au Centre de Gestion de l'Ardèche, la passation d'un contrat d'assurance groupé couvrant les obligations statutaires précédemment énoncées.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ACCEPTE** de déléguer au Centre de Gestion 07, la passation du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel de la commune afin de le regrouper pour une mise en concurrence.*

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération DEL 022_2021 : Autorisant le classement par la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture de la boîte Saint Chrême de l'église

Monsieur le maire expose au conseil municipal :

Suite à une réunion de délégation permanente préparatoire à la Commission Régional du Patrimoine et de l'Architecture de la DRAC* du 25 mars 2021, la boîte Saint-Chrême en argent de 1771-1772 due à l'orfèvre Charles Porcher, a retenu leur attention.

Celle-ci sera présentée à la CRPA du 20 mai 2021 pour une candidature de mise en protection au titre des Monuments Historiques.

Si cette commission décide d'inscrire au titre des Monuments Historiques cet objet et émet également un vœu de classement, la commune, par son Conseil Municipal, doit autoriser cette démarche.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le classement de la boîte Saint-Chrême de l'orfèvre Charles Porcher aux Monuments Historiques.*

**Direction Régionale des Affaires Culturelles – Auvergne-Rhône-Alpes*

Pour : 11

Contre :

Abstention :

Délibération DEL 023_2021 : Exonérations de loyers pour le PMS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, avoir reçu de la part du Point Multi Service « Le Bistrot de Malbosc » une demande de remise de loyers du fait de la pandémie Covid-19.

Le Bistrot de Malbosc ayant déjà réglé la totalité de ses loyers depuis leur fermeture en raison du confinement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'**exonérer de 50 %** leurs futurs loyers du mois de **Juin à Novembre** inclus.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** d'exonérer de 50 % les loyers de Juin à Novembre 2021 inclus pour le Point Multi Service « Le Bistrot de Malbosc » représenté par Madame Agnès SAIMBAULT.*

Pour : 9

Contre :

Abstention : 2

Questions diverses

• Projet four à pain

Jean-Paul MANIFACIER souhaite faire don à la commune du four à pain situé derrière la porte en bois servant d'affichage pour les activités communales. Après estimations et devis, le coût serait de 25 000 euros pour le démontage et la remise en état.

Le Conseil Municipal juge cette dépense excessive, et ajourne cette possibilité pour l'heure.

• Commémoration du 8 mai

La commune a fait le choix d'un regroupement des commémorations le 11 novembre en suivant les textes de l'Etat. L'entretien du Monument aux morts est prévu.

• Foire Champêtre

La fête Champêtre est décalée au 23 mai suite aux nouvelles dispositions sanitaires en vigueur. Le placement des exposants est en cours d'élaboration, un point restauration à emporter sera disponible.

Un appel aux enfants de la commune sera fait pour aller récolter des branchages et autres végétaux pour la confection de la décoration de cette journée.

Cet appel sera fait à partir des supports de communication de la mairie (application ILLWAP et site internet).

• Inauguration de la station de filtration d'eau potable à Mourèdes

L'inauguration a été décalée en date du vendredi 21 mai à 11h en présence des élus ainsi que les entreprises.

- **Questionnement d'un résident de la commune quant à la dangerosité du virage de la Fermigère**

Le Maire signale que le département de l'Ardèche est responsable de l'entretien de cette route, la municipalité n'est pas compétente.

- **Planning de la tenue du bureau de vote des élections Départementales et Régionales du 20 et 27 juin prochain**

| | |
|--|--|
| Permanence de 8h à 11h30 | Permanence de 8h à 11h30 |
| MANIFACIER Christian RISSE Michel CHAMBOREDON Olivier HOURS André | MANIFACIER Christian RISSE Michel CHAMBOREDON Olivier HOURS André |
| Permanence de 11h30 à 15h00 | Permanence de 11h30 à 15h00 |
| OZIOL Jean-Luc CHOLET Vincent CLAVEL Maud RISSE Zina CAMBUZAT Arnaud | OZIOL Jean-Luc CHOLET Vincent CLAVEL Maud RISSE Zina |
| Permanence de 15h à 18h + dépouillement | Permanence de 15h à 18h + dépouillement |
| SAUQUE Elisabeth BONNEFOY Gérard AGNIEL Evelyne PENA Christine | SAUQUE Elisabeth BONNEFOY Gérard AGNIEL Evelyne PENA Christine |

Fin du conseil à 21h